

**Conseil d'établissement – École Iona**

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 min)
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (5 juin 2025) ( 5 min)
4. Parole au public
5. Élections :
  - 5.1. Nomination du président (parent)
  - 5.2. Nomination d'un vice-président (parent)
  - 5.3. Nomination secrétaire
  - 5.4. Membres de la communauté(10 min)
6. Régie interne (déclaration intérêt/budget 400\$) (15 min)
7. Calendrier des rencontres (10 min)
8. Points pour approbation (10 min)
  - 8.1. Sorties éducatives
9. Points d'information (40 min)
  - 9.1. Formation obligatoire : visionnement des capsules, fiches
  - 9.2. Formulaire conflit d'intérêt
10. Tour de table
  - 10.1. Présidence du CÉ
  - 10.2. Représentante de l'OPP
  - 10.3. Représentants du personnel enseignant
  - 10.4. Représentante du personnel professionnel
  - 10.5. Représentante du service de garde
11. Varia – Points divers  
-

12. Levée de la réunion

I.Pivatto  
Président(e)

Annie Labrie  
Directrice)

Formation obligatoire du ministère de l'éducation :

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/administration-encadrements/gouvernance-scolaire/conseil-établissement/formation-obligatoire>

Formulaire Forms- Attestation formation obligatoire

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=0bLmbDdG10qsfSVDuUeXH71JuY2gBDVOvYFsUrMGL5UQ0wzTFIEMDdZViBXUiJCWTFERUtYRkcyRi4u>